



DÉCLARATION DE SALY

POUR LA CONSERVATION DES ESPECES DE MEGAFaUNE MARINE SUR LA COTE ATLANTIQUE DE L'AFRIQUE

Nous, représentants des gouvernements concernés des Etats de la côte atlantique de l'Afrique (voir en bas de page), réunis à Saly au Sénégal, du 4 au 7 septembre 2023, dans le cadre de la Semaine de la mégafaune marine de la CMS, sous les auspices de la Convention sur les espèces migratrices (CMS).

RECONNAISSANT que les tortues marines, les requins et les raies, les cétacés et les oiseaux de mer jouent un rôle crucial dans le maintien d'écosystèmes marins sains, contribuant à leur productivité et à leur résilience face aux pressions, notamment le changement climatique ;

PRÉOCCUPÉS par l'état de conservation critique de nombreuses espèces marines migratrices en raison de la surexploitation, de la destruction des habitats, des pollutions et du changement climatique, entre autres menaces ;

RAPPELANT que les espèces aquatiques migratrices fournissent des services écosystémiques essentiels soutenant les moyens de subsistance grâce à l'écotourisme, à la pêche artisanale et à d'autres activités côtières, améliorant ainsi la sécurité alimentaire et le développement économique ;

CONSCIENTS que les mouvements des espèces aquatiques migratrices transcendent les frontières nationales, faisant de leur conservation une responsabilité partagée de tous les Etats de l'aire de répartition et de l'importance des efforts de collaboration entre les gouvernements, la société civile, les scientifiques et les organisations internationales, y compris la CMS, pour obtenir des résultats de conservation efficaces ; **RECONNAISSANT** le rôle important des Aires Marines Protégées dans la protection (conservation) des tortues marines et la nécessité de leur gestion pour la préservation de ces dernières ;

RECONNAISSANT PAR AILLEURS le rôle important de la CMS et des accords adjacents pertinents, y compris le mémorandum d'entente sur les tortues, le mémorandum d'entente sur les requins, et le mémorandum d'entente sur les mammifères aquatiques de l'Afrique de l'Ouest en tant que plateforme pour faciliter la coopération internationale ;

RECONNAISSANT ENFIN le rôle des connaissances et des pratiques traditionnelles des communautés côtières dans la conservation des espèces marines migratrices et cherchant à intégrer ces connaissances dans nos stratégies de conservation ;

Appelons les Etats de la côte Atlantique Africaine ainsi que leurs partenaires et tout autre acteur des secteurs pêches, forêts et faune y compris la société civile, le secteur privé, les communautés locales, les universités, institutions et centres de recherche, à :

1. **UN ENGAGEMENT FORT ET IMMEDIAT** en faveur de la conservation efficace des espèces marines migratrices, sur la base de connaissances scientifiques solides et de connaissances écologiques traditionnelles, conformément aux accords et cadres internationaux ;
2. **ENCOURAGER** le développement de pratiques de pêche responsables, y compris des mesures de réduction des prises accessoires et la promotion d'une pêche durable, afin de minimiser les impacts négatifs sur les espèces marines migratrices ;
3. **ENCOURAGER** la création et l'efficacité de gestion des Aires Marines Protégées ;
4. **S'ENGAGER** à mettre en œuvre les mesures globales de conservation et de gestion pour les tortues marines et le dauphin à bosse de l'Atlantique convenues lors des réunions de la Semaine de la mégafaune marine de la CMS, et à collaborer à la poursuite de l'élaboration d'une stratégie de conservation et d'un plan d'action pour les requins et les raies dans la région du golfe de Guinée ;
5. **S'ENGAGER EN OUTRE** à collaborer à la mise en œuvre du Plan d'action pour la lutte contre les prélèvements de viande sauvage aquatique en Afrique de l'Ouest afin d'atténuer les impacts significatifs de cette menace sur toutes les espèces marines migratrices de la région ;
6. **TRAVAILLER** en collaboration pour développer des moyens de subsistance alternatifs et des solutions culturellement sensibles qui réduisent la pression sur les espèces marines migratrices et contribuent à la durabilité à long terme des communautés côtières et des écosystèmes marins et côtiers ;
7. **RENFORCER** les mécanismes de coordination entre différents acteurs dont les différents points focaux des conventions CMS, CITES, RAMSAR, CDB et la Convention d'Abidjan notamment sur le partage des informations et l'appui mutuel de leurs différentes stratégies et plans d'actions pour la protection de la faune sauvage menacée d'extinction ;
8. Encourager les secrétariats de la CMS, du PRCM et de la Convention d'Abidjan à travailler ensemble pour une redynamisation du Mou Tortues marines.

Fait à Saly, Sénégal, le 5 septembre 2023